

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 juillet 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL, Maire.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMANT - M. IBARS - A. KELLY - JD. POUSSIER - M. PEREZ - B. DANIS - C. AZAIS - S. MARTI - L. DELAITE - D. VIALAS - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE - A. ZAKHARY

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE - L. GASC par JC. ARAGAON - C. PROUTEAU par G. REQUENA - N. LECLERC par C. AZAIS - D. CUPOLI par B. DANIS - S. JEAN par L. DELAITE - W. BIGNON par D. VIALAS - C. PINO par C. BASTIDE

Absents : JF. MARY - A. CHOUKROUN

13. Tarifs de location des Marseillanettes

Les tarifs 2023 pour la location des Marseillanettes sont présentés au conseil municipal :

**Bungalows Municipaux
TARIFS 2022**

Marseillan Service Locations - office de tourisme - avenue de la Méditerranée - 34340 Marseillan Plage -
locations@marseillan.com Tél : 04.67.21.97.27

Basse saison		Moyenne saison		Haute saison		Basse saison	
	Marseillanettes 5 à 6 personnes		Marseillanettes 5 à 6 personnes		Marseillanettes 6 à 6 personnes		Marseillanettes 5 à 6 personnes
01/01 au 08/01	205,00 €	02/04 au 09/04	270,00 €	02/07 au 09/07	572,00 €	17/09 au 24/09	205,00 €
08/01 au 15/01	205,00 €	09/04 au 16/04	270,00 €	09/07 au 16/07	572,00 €	24/09 au 01/10	205,00 €
15/01 au 22/01	205,00 €	16/04 au 23/04	270,00 €	16/07 au 23/07	572,00 €	01/10 au 08/10	205,00 €
22/01 au 29/01	205,00 €	23/04 au 30/04	270,00 €	23/07 au 30/07	572,00 €	08/10 au 15/10	205,00 €
29/01 au 06/02	205,00 €	30/04 au 07/05	270,00 €	30/07 au 06/08	572,00 €	16/10 au 22/10	205,00 €
06/02 au 12/02	205,00 €	07/05 au 14/05	270,00 €	06/08 au 13/08	572,00 €	22/10 au 29/10	205,00 €
12/02 au 19/02	205,00 €	14/05 au 21/05	270,00 €	13/08 au 20/08	572,00 €	29/10 au 05/11	205,00 €
19/02 au 26/02	205,00 €	21/05 au 28/05	270,00 €	Haute saison		05/11 au 12/11	205,00 €
26/02 au 05/03	205,00 €	28/05 au 04/06	270,00 €	Nuitée		12/11 au 19/11	205,00 €
05/03 au 12/03	205,00 €	04/06 au 11/06	270,00 €	77,00 €		19/11 au 26/11	205,00 €
12/03 au 19/03	205,00 €	11/06 au 18/06	270,00 €			26/11 au 03/12	205,00 €
19/03 au 26/03	205,00 €	18/06 au 25/06	270,00 €			03/12 au 10/12	205,00 €
26/03 au 02/04	205,00 €	25/06 au 02/07	270,00 €			10/12 au 17/12	205,00 €
Forfait Basse Saison		Moyenne saison				17/12 au 24/12	205,00 €
2 semaines	346,00 €	20/08 au 27/08	270,00 €			24/12 au 31/12	205,00 €
3 semaines	508,00 €	27/08 au 03/09	270,00 €			Forfait Basse Saison	
4 semaines	661,00 €	03/09 au 10/09	270,00 €			2 semaines	346,00 €
		10/09 au 17/09	270,00 €			3 semaines	508,00 €
Nuitée	47,00 €	Forfait Moyenne Saison				4 semaines	645,00 €
		2 semaines	520,00 €			Basse saison	
		3 semaines	714,00 €			Nuitée	47,00 €
		4 semaines	919,00 €				
		Nuitée					
		60,00 €					

La taxe de séjour reste due du 1er janvier au 31 décembre par jour et par personne à partir de 18 ans
La taxe sur les animaux est de 8,00 € la semaine



Bungalows Municipaux TARIFS 2022 +5%

Marseillan Service Locations - office de tourisme - avenue de la Méditerranée - 34340 Marseillan Plage -

locations@marseillan.com

Tél : 04.67.21.97.27

Basse saison		Moyenne saison		Haute saison		Basse saison	
	Marseillanettes 5 à 6 personnes		Marseillanettes 5 à 6 personnes		Marseillanettes 5 à 6 personnes		Marseillanettes 5 à 6 personnes
01/01 au 08/01	215,00 €	02/04 au 09/04	283,50 €	02/07 au 09/07	600,00 €	17/09 au 24/09	215,00 €
08/01 au 15/01	215,00 €	09/04 au 16/04	283,50 €	09/07 au 16/07	600,00 €	24/09 au 01/10	215,00 €
15/01 au 22/01	215,00 €	16/04 au 23/04	283,50 €	16/07 au 23/07	600,00 €	01/10 au 08/10	215,00 €
22/01 au 29/01	215,00 €	23/04 au 30/04	283,50 €	23/07 au 30/07	600,00 €	08/10 au 15/10	215,00 €
29/01 au 05/02	215,00 €	30/04 au 07/05	283,50 €	30/07 au 06/08	600,00 €	15/10 au 22/10	215,00 €
05/02 au 12/02	215,00 €	07/05 au 14/05	283,50 €	06/08 au 13/08	600,00 €	22/10 au 29/10	215,00 €
12/02 au 19/02	215,00 €	14/05 au 21/05	283,50 €	13/08 au 20/08	600,00 €	29/10 au 05/11	215,00 €
19/02 au 26/02	215,00 €	21/05 au 28/05	283,50 €	Haute saison		05/11 au 12/11	215,00 €
26/02 au 05/03	215,00 €	28/05 au 04/06	283,50 €	Nuitée	80,00 €	12/11 au 19/11	215,00 €
05/03 au 12/03	215,00 €	04/06 au 11/06	283,50 €			19/11 au 26/11	215,00 €
12/03 au 19/03	215,00 €	11/06 au 18/06	283,50 €			26/11 au 03/12	215,00 €
19/03 au 26/03	215,00 €	18/06 au 25/06	283,50 €			03/12 au 10/12	215,00 €
26/03 au 02/04	215,00 €	25/06 au 02/07	283,50 €			10/12 au 17/12	215,00 €
Forfait Basse Saison		Moyenne saison				17/12 au 24/12	215,00 €
2 semaines	365,00 €	20/08 au 27/08	283,50 €			24/12 au 31/12	215,00 €
3 semaines	535,00 €	27/08 au 03/09	283,50 €			Forfait Basse Saison	
4 semaines	694,00 €	03/09 au 10/09	283,50 €			2 semaines	365,00 €
Basse saison		10/09 au 17/09	283,50 €			3 semaines	535,00 €
Nuitée	49,00 €	Forfait Moyenne Saison				4 semaines	694,00 €
		2 semaines	546,00 €			Basse saison	
		3 semaines	750,00 €			Nuitée	49,00 €
		4 semaines	965,00 €				
		Nuitée					
		Nuitée					
		63,00 €					

La taxe de séjour reste due du 1er janvier au 31 décembre par jour et par personne à partir de 18 ans
La taxe sur les animaux est de 8,00 € la semaine

Il appartient au conseil municipal :

De valider les tarifs 2023 proposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2023.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de l'Adjoint

DELIBERE
A L'UNANIMITE

Valide les tarifs 2023 proposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2023.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire
Yves MICHEL**

